

---

Michelle Dion et Samuel Bellot

## La migration pour études, atout à La Réunion ?

---

### Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

**revues.org**

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

---

### Référence électronique

Michelle Dion et Samuel Bellot, « La migration pour études, atout à La Réunion ? », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 20 - n°1 | 2004, mis en ligne le 25 septembre 2008, consulté le 11 février 2012. URL : <http://remi.revues.org/307> ; DOI : 10.4000/remi.307

Éditeur : Association pour l'étude des migrations internationales

<http://remi.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne sur :

<http://remi.revues.org/307>

Document généré automatiquement le 11 février 2012. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Université de Poitiers

Michelle Dion et Samuel Bellot

## La migration pour études, atout à La Réunion ?

Pagination de l'édition papier : p. 141-167

- 1 Cet article s'attache aux rapports complexes qui régissent les relations entre scolarité et famille dans le contexte de l'île de La Réunion. La possibilité de poursuivre des études en dehors de l'île *paraît* être un privilège (réservé aux enfants originaires des familles les plus favorisées), notamment en raison des coûts induits par un tel départ, qui s'ajoutent aux coûts habituels de la scolarisation. Cela est souvent perçu comme un plus, car aujourd'hui encore, certaines filières d'enseignement ne peuvent être suivies sur l'île et sont donc fermées à tous ceux dont les parents ne peuvent financer le départ.

### L'État et l'émigration de la Réunion

- 2 L'histoire de La Réunion est liée aux phénomènes migratoires. Terre vierge jusqu'au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est à des vagues successives d'immigration qu'elle doit l'essentiel de son peuplement jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle. Après la Seconde Guerre mondiale, la tendance s'inverse : c'est la transition démographique qui entraîne une hausse sans précédent du nombre d'habitants de l'île. L'activité économique globale n'est pas assez développée pour fournir du travail à chacun : l'île connaît alors ses premiers mouvements d'émigration massive organisés par l'État, à destination de la métropole essentiellement. Les études (ou la formation professionnelle) ont toujours constitué un des motifs de départ de La Réunion, notamment vers la métropole. Déjà, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les riches propriétaires terriens envoyaient leurs enfants en métropole pour achever leurs études car ils estimaient les enseignements dispensés localement insuffisants. Cependant, pendant longtemps, ce type de départ semble être le seul à être exempt de toute incitation ou freinage de la part de l'État. Il est alors le fait des couches de la population très favorisées : en offrant à leurs enfants des études dans les plus prestigieuses écoles françaises (les écoles administratives notamment), ils leur permettaient d'accéder plus facilement aux emplois privilégiés. La famille maintenait ainsi son rang dans « l'élite ». Ces parents étaient soit de riches propriétaires terriens, soit des fonctionnaires le plus souvent originaires de la métropole.
- 3 Ce n'est qu'à partir des années 1960 que l'État intervient dans les départs pour raisons d'étude. Des efforts sont consentis, dans le cadre de la départementalisation et de la volonté égalitaire qui l'accompagne, pour faciliter l'accès à la métropole des jeunes qui souhaitent poursuivre leurs études : avant l'ouverture de l'université de La Réunion (1967), située à Saint-Denis, le départ vers la métropole ou à l'étranger est le seul moyen de continuer à se former au-delà du baccalauréat. L'aide de l'État peut prendre deux formes différentes : une aide financière et matérielle, sous forme de bourses, et une aide institutionnelle. Par exemple, les organismes comme le BUMIDOM<sup>1</sup> et le CNARM<sup>2</sup>, chargés de l'accueil des travailleurs *domiens* en métropole venaient également en aide aux étudiants en favorisant leur accès à des logements par exemple. Cependant, c'est dans le domaine de la formation professionnelle que les aides touchaient le plus grand nombre de Réunionnais et étaient les plus institutionnalisées. L'objectif poursuivi, en cette époque de pénurie de main-d'œuvre en métropole, était d'offrir une formation à certains jeunes non diplômés venus y travailler, préalablement à leur entrée sur le marché du travail : ainsi, le BUMIDOM était également chargé de former les *domiens* à leur arrivée dans des centres créés spécialement pour cet usage. Dans ce cadre, c'est l'État qui finançait intégralement les frais liés au départ et à la vie en métropole, en plus éventuellement d'une rémunération. D'autres mesures renforcent ce dispositif, comme la création du SMA (Service Militaire d'Apprentissage), qui permet aux jeunes Réunionnais venus effectuer leur service national en métropole d'y apprendre un métier. Le voyage était également offert à tout jeune ayant été admis dans un centre de formation professionnelle métropolitain. L'État

a donc adopté des mesures fortes pour attirer de jeunes Réunionnais en métropole, mais avec l'objectif que ceux-ci s'y installent définitivement. La qualification requise par la majorité des emplois auxquels ils étaient destinés étant faible, la priorité n'était pas donnée à ceux qui voulaient suivre des études supérieures, à l'université par exemple. Pour faire face aux difficultés inhérentes à l'arrivée en métropole, les étudiants s'organisent eux-mêmes en créant des associations d'entraide qui semblent se révéler assez efficaces<sup>3</sup>.

- 4 Les chocs pétroliers de 1973 et 1975 dont les prémices se faisaient déjà sentir depuis quelques années et leurs conséquences sur la montée du chômage en métropole amènent l'État à limiter l'arrivée de *domiens* en cessant de financer leurs départs et leur formation et ce dans le cadre du VI<sup>ème</sup> Plan (1971-1975). À partir de ce moment, l'essentiel des migrations de La Réunion vers la métropole se fait pour la formation professionnelle ou les études. Le remplacement du BUMIDOM par l'ANT est tout à fait révélateur de ce changement de cap politique : en effet, l'ANT est simplement chargée de gérer la formation professionnelle des *domiens* qui viennent en métropole. Certes, quelques aides sont maintenues, mais elles perdent leur caractère incitatif. Et surtout, l'ANT ne garantit plus d'emploi à l'issue des formations qu'elle dispense. Les lois de décentralisation ont amené des changements dans la provenance des aides accordées aux étudiants désireux de venir en métropole et ce pour deux raisons : la régionalisation de l'île en 1982 (le Conseil régional est aujourd'hui le principal fournisseur d'aides aux migrants) et la création du rectorat de La Réunion en 1985 (qui décide de l'attribution des bourses nationales). Les Réunionnais profitent aussi de la collaboration avec la Communauté Européenne grâce aux projets de type Erasmus, Leonardo de Vinci (projet d'Agence Nationale Pour l'Emploi), Régis II. De leur côté, les associations d'étudiants semblent continuer à être les plus actives pour apporter des aides aux étudiants lors de leur arrivée.

## Reproduction des privilèges ?

- 5 Cependant, il ressort des quelques entretiens informels que nous avons pu avoir que les aides aux étudiants, souvent nécessaires, ne sont jamais suffisantes pour qu'un jeune désireux de venir poursuivre ses études en métropole, ou de partir à l'étranger puisse le faire sans le soutien matériel et/ou financier de ses parents ou de proches. Ces jeunes ont aussi la possibilité de suivre des études tout en exerçant un emploi salarié. Mais trouver un emploi n'est pas facile quand il faut aussi s'adapter à un mode de vie forcément différent en métropole, qui plus est dans une grande agglomération. De plus, concilier activité salariée et études devient une source de difficultés supplémentaires : l'exercice d'un emploi se fait le plus souvent au détriment du suivi des études, lesquelles constituent pourtant le motif premier du séjour. Il paraît donc difficile pour un jeune Réunionnais, sans un soutien au moins partiel d'une institution ou de la famille, de pouvoir mener à bien le projet de poursuivre des études en métropole. Par exemple un bachelier issu d'un milieu défavorisé qui désirerait venir suivre des études de médecine en métropole<sup>4</sup> a probablement très peu de chances de mener son projet à bien si ses parents ne peuvent l'aider, étant acquis que l'aide de l'État ne peut suffire à couvrir tous ses besoins et que la réussite dans cette discipline demande de s'y consacrer à plein-temps. Dans ces conditions, venir faire des études en métropole est toujours perçu à La Réunion comme un privilège réservé à une élite, comme cela était le cas avant la départementalisation de 1946. Nous proposons ici de voir si ce sentiment, correspond toujours à une réalité, si l'apparition d'aides de l'État a favorisé une certaine « démocratisation » de l'accès aux études en métropole ou à l'étranger pour les jeunes Réunionnais qui en manifestent le désir et enfin si ceux qui réussissent à mener à bien leur projet d'étude en dehors de La Réunion accèdent à leur retour à une situation professionnelle plus satisfaisante que l'ensemble de la population, à niveau d'études égal.
- 6 Dans ce cas, on pourrait conclure que ces jeunes participent au maintien d'un phénomène cyclique vieux de plus de deux siècles : l'accès à un poste privilégié leur confère un statut de favorisés. Ils seront à leur tour plus à même d'offrir des études hors de l'île à leurs propres enfants, etc. L'émigration vers la métropole peut donc se décomposer en trois phases : une phase historique d'émigration qui concerne essentiellement l'élite, une phase d'émigration massive et organisée après la Seconde Guerre mondiale, puis une phase d'émigration tolérée

depuis 1982<sup>5</sup>. Cette dernière est en majorité le fait de jeunes désireux de venir achever leurs études en métropole. Cependant, les aides sont limitées, de sorte que ces jeunes qui viennent en métropole sont le plus souvent issus de milieux favorisés. En quelque sorte, tout se passe comme si le modèle historique des migrations des enfants des hauts fonctionnaires et des riches propriétaires terriens avait été maintenu.

- 7 Pour répondre à ces questions, nous avons exploité les résultats de l'enquête « Démo » (Démographie) menée en 1997 à La Réunion par l'INSEE. Cette enquête comporte également un volet « Famille », qui ne s'adresse qu'à certaines femmes (voir annexe). Nous nous y référerons ponctuellement par la suite.

**Tableau 1 : Motifs de départ de La Réunion**

	Effectif	%
Études	502	10,9
Service militaire	1 567	34,1
Travail	1 138	24,7
Regroupement familial	908	19,7
Autre raison	483	10,5
<b>Ensemble</b>	<b>4 598</b>	<b>100,0</b>

Source : Volet « Emploi et conditions de vie »

## Caractéristiques de l'émigration : motifs de départ, destinations, âge au départ

- 8 • Quatre motifs de départ de l'île sont retenus dans l'enquête (tableau 1) :
- le départ pour raisons professionnelles (historiquement, il était plutôt le fait des hommes, mais les dernières années ont amené une certaine féminisation des flux),
  - le départ pour le service national (celui-ci est à destination exclusive d'un territoire français, et ne concerne quasiment que des hommes),
  - le départ pour regroupement familial (privilégié à partir de 1974, il est destiné en priorité aux femmes désireuses de rejoindre leur conjoint lorsque celui-ci a trouvé un travail définitif en métropole),
  - le départ pour raisons d'études, auquel est consacrée l'analyse.

**Tableau 2 : Lieu de destination des migrants pour raison scolaire**

	Effectif	%
Paris	81	26,9
Île de France	31	10,3
Province	166	55,1
Autres DOM-TOM*	9	3,0
Étranger	14	4,7
<b>Ensemble</b>	<b>301</b>	<b>100,0</b>

\* : Y compris Mayotte

Source : Échantillon « Famille »

- 9 Il conviendra de noter tout d'abord que les individus qui ont migré plusieurs fois ne sont interrogés que sur leur dernier voyage. Par exemple, certains ont pu avoir migré pour leurs études, puis être repartis pour une autre raison, ce qui fait que le nombre de ceux qui ont été scolarisés hors de l'île est sous-estimé. Ce risque est plus important pour les enquêtés les plus âgés. Le service national constitue le premier motif de départ dans l'échantillon « Démo ». Cela provient du fait que le questionnaire s'adresse à tous : ainsi, 46% des migrants sont des hommes chefs de ménage qui, pour deux sur trois d'entre eux, sont partis en métropole effectuer leur service national. Globalement la distribution des départs est la suivante : un tiers pour service national, un quart pour travail et un cinquième pour regroupement familial.
- 10 • Le volet « Démo » ne comporte pas de questions sur la destination de ceux qui ont déjà quitté l'île. Il permet seulement d'établir que neuf sur dix de ceux dont les études hors de La Réunion étaient en cours au 1<sup>er</sup> janvier 1990 résidaient en métropole<sup>6</sup>, ce qui signifierait que c'est bien

là que se rendent la plupart des Réunionnais désireux de poursuivre leurs études ailleurs que sur l'île. Le volet « Famille » apporte des informations plus précises (tableau 2).

- 11 Selon l'échantillon « Famille », la plus grande partie de ceux qui quittent La Réunion pour suivre des études se rend en métropole, à 92,3%. Un peu plus de la moitié d'entre eux se rend en province, le plus souvent dans le Sud de la France. L'enquête confirme que l'Hérault, lieu de destination traditionnellement privilégié des Réunionnais, demeure le département de province le plus attractif, suivi par les Bouches-du-Rhône. L'importance de ce lieu de destination s'explique en grande partie par le fait que La Réunion a longtemps fait partie de l'académie d'Aix-Marseille. Le fait que les « communautés réunionnaises » (d'étudiants et d'actifs) soient connues dans les grandes villes de ces régions pour être très vivantes contribue à en perpétuer l'attrance. Cependant, c'est Paris et la région parisienne qui, proportionnellement à sa superficie et à la part de la population française qui y réside, accueille le plus grand nombre des migrants étudiés ici. Les raisons en sont probablement la concentration importante d'écoles et d'universités, ainsi que de la présence soutenue de l'ANT. Comme à Montpellier ou à Marseille, la plus grande facilité d'y rencontrer d'autres Réunionnais peut être perçue comme un attrait, surtout dans les premiers temps qui suivent l'arrivée en métropole.
- 12 • Enfin, pour la plupart des émigrants pour « raison scolaire », le départ de l'île a lieu entre 15 et 24 ans, soit au moment de la scolarisation au lycée ou dans l'enseignement supérieur (tableau 3). Ceux dont le départ a eu lieu avant 15 ans ou après 25 ans sont très minoritaires. Entre ces âges, la scolarisation prend un caractère professionnalisant. Ainsi, on peut supposer que la plupart d'entre eux, à leur retour définitif sur l'île (s'il a lieu) ont acquis une formation. D'ailleurs, celle-ci peut éventuellement ne pas être dispensée sur l'île, justifiant ainsi la nécessité du départ.

**Tableau 3 : Répartition des enquêtés selon l'âge au départ**

Âge au départ	Effectif	%	% cumulé
Moins de 15 ans	24	4,8	4,8
15-19 ans	174	34,7	39,4
20-24 ans	219	43,6	83,1
25 ans et plus	85	16,9	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>502</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

## Caractéristiques des migrants pour motif scolaire

- 13 On s'attachera ici à comparer les migrants et les non migrants selon trois grandes caractéristiques dont on peut penser qu'elles influent directement sur l'émigration : l'âge, le sexe et le niveau d'études.
- 14 • La structure par âge des migrants pour motif scolaire avant 35 ans est très différente de celle des non-migrants (tableau 4). Ce résultat était attendu compte tenu du sujet étudié. Ainsi, les enquêtés de moins de 15 ans sont très peu concernés par le type de migration analysé ici. De plus, l'échantillon des migrants est composé de nombreux chefs de ménage (à 48%) et on y trouve une forte concentration entre 20 et 30 ans (42,4%), ce qui explique les âges moyen et médian des migrants élevés (respectivement 33,5 ans et 31 ans), par rapport aux non-migrants (27 ans).

**Tableau 4 : Répartition des enquêtés selon l'âge à l'enquête\***

	Migrants pour motif scolaire			Non migrants		
	Effectif	%	% cumulé	Effectif	%	% cumulé
Moins de 20 ans	18	3,6	3,6	17 335	38,9	38,9
20-24 ans	91	18,1	21,8	3 640	8,2	47,1
25-29 ans	122	24,3	46,0	3 605	8,1	55,2
30-34 ans	75	14,9	61,0	3 922	8,8	64,0
35 ans et plus	196	39,0	100,0	15 999	36,0	100,0
<b>Ensemble</b>	<b>502</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>44 501</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

\* L'âge des migrants à l'enquête varie de 9 à 85 ans

- 15 • Il n'existe pas de déséquilibre majeur dans la représentation des hommes et des femmes parmi les migrants « pour raison d'études » : 56,6% sont des hommes, et 43,4% des femmes. Toutefois, parmi les enquêtés les plus âgés, les femmes sont toujours minoritaires tandis que parmi les moins de 25 ans elles sont majoritaires<sup>7</sup>. Cela suggère une modification des comportements : les femmes seraient de plus en plus nombreuses à pouvoir poursuivre des études à l'extérieur de l'île (puis à accéder à des postes professionnels importants), ce qui semble cohérent étant donné qu'elles enregistrent en général de meilleurs résultats scolaires, à La Réunion comme ailleurs.

**Tableau 5 : Niveau d'études atteint par les enquêtés (%)**

	Scolarité achevée		Scolarité en cours*	
	Non migrants	Migrants	Non migrants	Migrants
Jamais fait d'études	9,5	0,2	0,1	0
École primaire	29,1	1,6	0,5	0
Collège**	27,9	14,6	29,6	0
Année terminale de BEP CAP	11,3	9,6	10,9	2,6
Terminale de lycée d'enseignement général	13,4	22,6	42,0	19,7
Enseignement supérieur	8,8	51,4	16,9	77,6
<b>Ensemble (effectif)</b>	<b>100,0</b> (27 123)	<b>100,0</b> (426)	<b>100,0</b> (4 627)	<b>100,0</b> (76)

\* Personnes âgées de 16 ans et plus. Étant donné les faibles effectifs, les pourcentages sont à considérer avec prudence  
\*\* ou abandon en première année de CAP, BEP ou de seconde et première de lycée d'enseignement général

- 16 Dans le passé, la migration était surtout encouragée pour les garçons auxquels on réservait les postes professionnels les plus prestigieux, notamment dans l'administration. Les femmes, qui étaient peu nombreuses à travailler, étaient beaucoup plus rarement encouragées à migrer pour leurs études. Si elles suivaient une éducation plus poussée que l'ensemble des habitants de l'île, elles ne pouvaient pas dépasser le niveau du baccalauréat, sauf pour les quelques-unes qui étaient autorisées à partir.
- 17 • Le niveau d'instruction des émigrants, comme nous l'attendions, se révèle beaucoup plus élevé que pour l'ensemble de la population. Aucun d'entre eux ne se déclare analphabète, y compris parmi les plus âgés, alors que nous avons établi par ailleurs que, après 45 ans, le taux d'analphabétisme était encore très élevé à La Réunion<sup>8</sup>. 76 des 502 personnes qui ont suivi un enseignement en dehors de l'île sont toujours scolarisées au moment de l'enquête : elles n'ont donc pas quitté l'île pour achever leurs études, mais pour un épisode intermédiaire dans leur scolarité. Il convient donc de considérer leur cas à part.
- 18 Plus de la moitié des migrants pour raison scolaire a suivi un cursus dans l'enseignement supérieur. La différence avec le reste de la population est considérable : l'enquête estime à 8,8% la proportion des non-migrants qui ont atteint ce niveau. De même, moins de trois sur dix d'entre eux ont dépassé le niveau du collège, contre plus de sept migrants sur dix. Si l'on considère le niveau de diplôme, les écarts sont également très importants : les migrants sont trois fois plus souvent titulaires d'un diplôme de niveau supérieur ou égal au baccalauréat. Les 76 anciens migrants qui n'ont pas achevé leurs études devraient atteindre majoritairement un niveau de diplôme très élevé : plus des trois-quarts d'entre eux suivent un cursus en enseignement supérieur. Ces migrants sont jeunes, par rapport à l'ensemble de l'échantillon et nous pouvons supposer sans risque qu'ils obtiendront un niveau de diplôme majoritairement plus élevé que les générations de migrants précédentes.

## Les parents des enfants migrants

- 19 Pour démontrer l'existence d'une corrélation entre le départ de l'île pour raison d'étude et l'appartenance à un milieu social favorisé, il faut pouvoir travailler sur des données concernant les parents des migrants : l'échantillon de l'enquête « Démo » permet précisément d'étudier

leurs caractéristiques et d'évaluer ainsi la situation socio-économique du ménage dans son ensemble. Nous verrons aussi si la structure du ménage, et en particulier le fait de vivre dans un ménage nucléaire ou monoparental, influe sur la possibilité offerte aux enfants de migrer pour poursuivre leurs études. À ce sujet, nous pouvons postuler que les enfants issus de ménages monoparentaux seront rarement susceptibles de quitter La Réunion, les ménages monoparentaux étant généralement défavorisés d'un point de vue socio-économique. La population des parents de migrants pour raison scolaire est composée de 262 hommes et femmes. Les ménages monoparentaux ne sont pas sous-représentés : en effet, dans la population totale de l'île, les ménages monoparentaux représentent 25% des ménages avec enfant(s), contre près de 30% pour les migrants (tableau 6). La structure des familles n'est donc pas un élément discriminant de la poursuite d'études hors de l'île (tableau 6).

**Tableau 6 : Type de famille**

	Non migrants	Migrants
Nucléaire	75,0	70,1
Monoparental homme*	2,5	6,5
Monoparental femme**	22,5	23,4
<b>Ensemble</b> (Effectif)	<b>100,0</b> (8 931)	<b>100,0</b> (154)

\* : famille monoparentale où le chef de ménage de ménage est un homme

\*\* : famille monoparentale où le chef de ménage de ménage est une femme

## Le lieu de naissance des parents

- 20 Les enfants de parents non natifs de La Réunion, en particulier ceux originaires de métropole, sont-ils plus susceptibles de poursuivre leurs études ailleurs, et ce pour des raisons à la fois économiques, pratiques et psychologiques ? Alors que l'enquête « Démo » évalue à 7,8% la proportion des parents natifs de la métropole dans l'ensemble de la population, ils devraient être sur-représentés ici<sup>9</sup>. L'enquête ne confirme pas cette hypothèse : la très grande majorité des parents des migrants (neuf sur dix) est née à La Réunion<sup>10</sup> (tableau 7).

**Tableau 7 : Lieu de naissance des parents**

	Non migrants	Migrants
Réunion	86,9	90,5
Métropole	7,8	3,4
Autre	5,3	6,1
<b>Ensemble</b> Effectif	<b>100,0</b> 19 988	<b>100,0</b> 262

- 21 Le recours à l'enquête « Famille » permet de remonter d'une génération de femmes pour déceler s'il existe une évolution du lieu de naissance des parents de migrants. Il faut pour cela étudier le cas des mères enquêtées qui avaient elles-mêmes migré pour les besoins de leurs études. L'évolution est nette : leurs parents étaient au moins aussi nombreux à être nés en métropole qu'à La Réunion (tableau 8) :
- 22 Ainsi, l'évolution de l'origine géographique des parents des migrants pour raison d'études est très significative : pendant longtemps, ce type de migration a été essentiellement le fait de familles originaires de la métropole ou appartenant à une certaine « élite » réunionnaise. On en déduit que l'évolution de l'origine géographique des parents de migrants traduit aussi une évolution de l'origine sociale des élèves allant dans le sens d'une certaine « démocratisation », qui peut être mise en rapport, on l'a suggéré plus haut, avec les financements, tout au moins partiels, de l'État et des collectivités locales et mis en place durant les années 1960 : l'effort consenti se traduirait bien dans la réalité par l'ouverture à des Réunionnais d'origine plus modeste de possibilités de départ pour motif d'étude. Les aides attribuées tiennent en effet le plus souvent compte des revenus des parents. Par exemple, ce critère entre en compte en priorité dans le calcul des barèmes d'attribution des bourses de l'Éducation nationale, distribuées par le rectorat : jusqu'à la fin du second cycle de l'enseignement supérieur, ces

bourses « sur critères sociaux » sont attribuées aux revenus les plus faibles, pondérés par le nombre d'enfants à charge des parents, la distance qui sépare le lieu d'étude et le domicile familial. Le critère du « mérite scolaire » ne s'ajoute qu'à partir du troisième cycle. Finalement, la comparaison des résultats obtenus dans les tableaux 8 et 9 suggère que les enfants de parents nés à La Réunion ne semblent pas défavorisés par rapport aux non-réunionnais quant à la possibilité de partir étudier en dehors de l'île. Pourtant ils sont généralement, nous allons le voir, dans une situation socio-économique moins avantageuse.

**Tableau 8 : Lieu de naissance des parents des femmes ayant migré pour raison d'études**

	Pères		Mères	
	Effectif	%	Effectif	%
Réunion	122	36,9	131	39,6
Métropole	136	41,1	135	40,8
Autre	73	22,0	65	19,6
Ensemble	331	100,0	331	100,0

Source : volet « Famille »

## Le niveau d'instruction des parents

23 Le niveau d'instruction des parents peut intervenir de deux façons en tant qu'élément favorisant le départ des enfants pour les besoins de leur scolarité :

- – de façon directe, si leur niveau d'instruction est plus élevé que la moyenne de la population, ils vont aspirer à ce que leurs enfants obtiennent également des diplômes parmi les plus valorisés et pour cela mettre en œuvre des moyens pour favoriser la réussite scolaire de leurs enfants<sup>11</sup>, leur offrir la possibilité de poursuivre des études ailleurs qu'à La Réunion, par exemple dans une université ou une école prestigieuse non représentée sur l'île ;
- – de façon indirecte, les parents qui ont un niveau de diplôme élevé occupent le plus souvent des postes professionnels leur garantissant des revenus supérieurs à la moyenne de la population. Il est alors plus facile pour eux de financer le départ éventuel de leur enfant, toujours très coûteux.

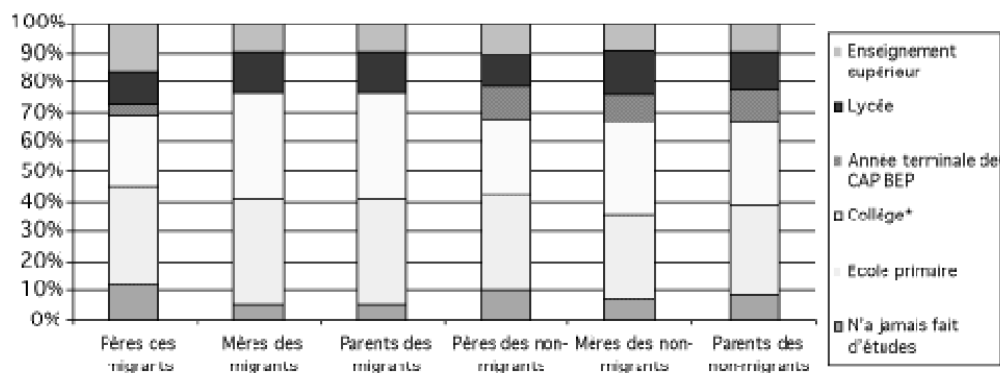
24 Avec l'analyse du niveau d'instruction des parents, c'est le lien « direct » que nous cherchons à mettre en évidence. Le premier critère choisi ici pour la détermination du niveau d'instruction des parents est celui de l'alphabétisation, dont on peut s'attendre à ce qu'il soit plus élevé que pour les parents des enfants non-migrants.

25 Les parents des 502 enfants qui composent l'échantillon déclarent savoir lire et écrire à plus de 90%. Comme dans l'ensemble de la population réunionnaise, les hommes semblent légèrement plus touchés par l'analphabétisme que les femmes (13,6 % contre 7,7%). Ces proportions se révèlent à peu près les mêmes si nous considérons les parents non-migrants (14,0% pour les hommes ; 9,4% pour les femmes). Parmi les générations d'enquêtés les plus anciens, ils sont plus nombreux à se déclarer analphabètes. Cela est surtout vrai pour les parents qui sont originaires de La Réunion, où l'accès à l'école primaire de tous les enfants est beaucoup plus récent qu'en métropole : dans l'enquête « Démo » globale, 100% des plus de 60 ans nés en métropole déclarent savoir lire et écrire, contre seulement 53% des natifs de l'île. Ainsi, l'alphabétisation des parents n'est pas en relation directe avec la migration des enfants pour la poursuite d'études.

26 Les parents des migrants possèdent-ils un « bagage scolaire » plus élevé que l'ensemble des parents réunionnais ? Le graphique 1 montre que le niveau d'étude atteint par les parents des enfants ayant migré pour leurs études n'est pas plus élevé que pour l'ensemble des parents de l'île. Tout au plus peut-on affirmer que ceux-ci ont plus souvent fréquenté les filières techniques. Pour les autres niveaux, il n'existe pas de différence significative entre l'échantillon total et celui des parents de migrants. Il n'existe pas non plus de différence significative entre les pères et les mères, quelle que soit la population considérée.

- 27 Enfin, l'étude du diplôme le plus élevé obtenu par les parents confirme la tendance observée ci-dessus. Tout comme pour le niveau d'études, on ne constate aucune différence significative entre le « bagage scolaire » des parents d'enfants migrants et l'ensemble de la population.
- 28 La relation directe entre le niveau d'instruction des parents et la possibilité offerte aux enfants de poursuivre leurs études ailleurs qu'à La Réunion (dont nous avons supposé l'existence au début) ne semble donc pas refléter la réalité sociale, au moins dans l'échantillon. Cette hypothèse, qui était vérifiée dans le passé, semble aujourd'hui obsolète. Les enfants qui migrent ne sont plus les héritiers privilégiés de parents disposant d'un bagage scolaire plus conséquent dont ils tireraient un avantage. Il faut donc reconsidérer notre position de départ. L'élément le plus déterminant serait la situation professionnelle et sociale acquise par les parents, indépendamment de leur niveau d'étude initial. La possibilité de migrer serait plus forte pour les enfants dont les parents occupent une position professionnelle privilégiée et donc, le plus souvent, des revenus plus élevés que la moyenne de la population. Cette seconde hypothèse sera testée dans le point suivant, qui s'attache à étudier le lien entre les migrations des enfants et la situation professionnelle des parents.

**Graphique 1 : Comparaison du niveau d'étude des parents de migrants et de non-migrants**



\* : ou abandon en cours de CAP BEP

## La situation professionnelle des parents de migrants

- 29 La situation professionnelle des parents des enfants migrants est comparée à celle de l'ensemble des parents de La Réunion à partir de deux indicateurs : la situation par rapport à l'activité professionnelle (actifs occupés, actifs au chômage, inactifs) et, pour ceux qui occupent un emploi, la position professionnelle. Avant toute chose, il convient de rappeler un inconvénient inhérent à la structure de l'enquête : la situation des parents évoquée ci-dessous est celle observée à la date de l'enquête, et non au moment du départ des enfants. Il est possible que certains aient changé soit de statut (actif ou inactif), soit de position professionnelle. Cela est particulièrement vrai pour ceux qui sont à la retraite, dont nous ignorons quelle était la situation antérieure.

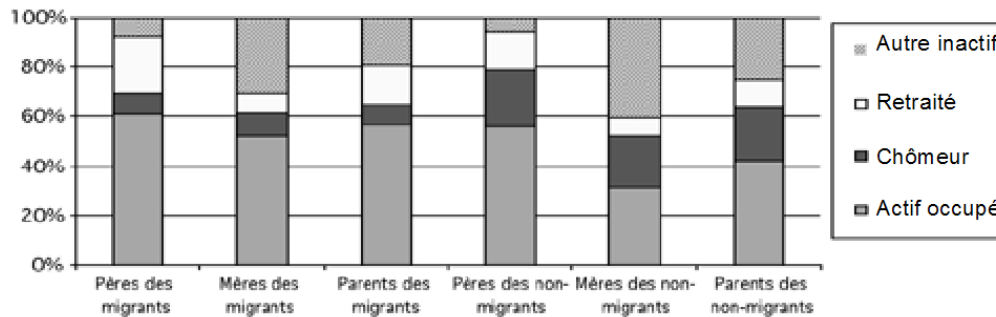
### *La situation professionnelle*

- 30 La situation professionnelle s'évalue tout d'abord en fonction du fait d'exercer un emploi ou non, et si non en fonction du caractère « volontaire » (élèves et étudiants, retraités, parents au foyer) ou « involontaire » (chômeurs) de l'absence d'occupation professionnelle. Quatre modalités quant à l'activité des enquêtés ont été retenues : actif occupé, chômeur, retraité, autre inactif<sup>12</sup>. Dans le cas des parents étudiés ici, la catégorie des « autres inactifs » est composée en grande partie des hommes et femmes au foyer.
- 31 Dans le contexte réunionnais, le critère de l'activité détermine pour une large part l'évaluation que l'on peut faire de la situation socio-économique d'un individu et/ou d'un ménage, car la part des actifs dans la population globale est faible pour plusieurs raisons :
- la structure par âge : les jeunes occupent une place importante (40% de la population environ est âgée de moins de 20 ans) et sont encore nombreux à être scolarisés, donc inactifs,

- – en raison de la crise économique persistante, le taux de chômage est très important (près de 40%),
- – les femmes demeurent plus nombreuses qu'en métropole à être mères au foyer.

32 Le volet « Démo » indique pour l'ensemble des parents réunionnais et pour l'échantillon des parents d'enfants ayant migré pour leurs études, la répartition suivante (graphique 2) De façon globale, les parents de migrants sont plus souvent actifs occupés que l'ensemble des parents réunionnais (les proportions sont respectivement de 52,3% et 42,0%). À l'inverse, ils sont moins souvent touchés par le chômage (8,4% contre 21,9%). Les différences entre les deux catégories d'inactifs (retraités et autres inactifs) sont beaucoup moins significatives et s'annulent entre elles.

**Graphique 2 : Comparaison de l'activité des parents de migrants et de non-migrants**



33 Le taux de chômage dans l'enquête est légèrement inférieur à ce qu'il est pour l'ensemble de l'île : selon l'INSEE, il était de 37,7% en mars 1997 (35,3 pour les hommes, 40,9 pour les femmes). Il est ici de 34,3%. Cette légère différence peut s'expliquer par le fait que le chômage touche plus souvent les célibataires « isolés », hommes ou femmes, et que ceux-ci ne sont pas présents dans l'échantillon des parents. Néanmoins, le graphique montre que, les parents de migrants apparaissent très privilégiés dans l'accès à l'emploi, puisque le taux de chômage y est de 13,8% « seulement ». Étant donné la situation économique globale de La Réunion, ce chiffre peut être considéré comme faible. Il faut pourtant constater que ce chiffre est supérieur au taux de chômage enregistré pour la France entière à cette date. Or, quitter l'île pour ses études demande un engagement financier important de la part des familles (pour le transport, l'hébergement, la scolarité, les frais de la vie courante, etc.). En métropole, les enfants de chômeurs sont peu représentés dans l'enseignement supérieur. L'investissement financier demandé peut pourtant être supposé plus faible que pour un jeune originaire de La Réunion. Il est donc probable que, pour les enfants réunionnais dont les parents sont au chômage, l'obtention d'une aide financière importante soit une condition nécessaire, question sur laquelle nous reviendrons. Néanmoins, pour ces familles les efforts consentis sont importants<sup>13</sup>.

34 Les pères des enfants non-migrants sont plus souvent actifs (78,6% contre 69,6% pour les pères des migrants), ce que l'on peut expliquer par la structure par âge de ces deux populations : les pères des enfants anciens migrants sont en moyenne plus âgés, d'où également la plus forte proportion de retraités que nous y observons. Cependant, la part des chômeurs pour les pères des non-migrants est près de trois fois plus élevée (respectivement 23%, contre 8,5%), de sorte que la part des pères de migrants actifs occupés est légèrement plus importante (61,1% contre 55,7%).

35 Pour les mères, l'écart entre celles qui exercent une activité professionnelle est encore supérieur à celui obtenu pour les pères : plus de la moitié (52,7%) des mères dont les enfants ont migré travaillent, contre trois sur dix (30,96%) pour l'ensemble des mères réunionnaises. La part de mères retraitées étant identique pour ces deux populations, c'est la plus grande proportion de femmes au chômage et des inactives qui compense cet écart : la part des mères des non-migrants touchée par le chômage est de 21%, contre 8,3% pour les mères des migrants. Pour les femmes inactives, ces pourcentages sont respectivement de 26,4 contre 40,1. Cet écart s'explique essentiellement par le nombre important, parmi l'ensemble des mères de l'île, de celles qui se déclarent mère au foyer (34,6% contre 22,2 des mères des enfants migrants).

### *La position professionnelle des parents*

36 Même si l'activité constitue un élément très significatif de la situation professionnelle, surtout dans le contexte de La Réunion où la proportion de chômeurs et d'inactifs dans la population est telle que le simple fait d'exercer un emploi peut être considéré comme un avantage important, celle-ci ne peut être la seule variable analysée. Pour les actifs occupés, il faut aussi compléter les résultats fournis précédemment par l'étude de l'influence de la position professionnelle sur les migrations des enfants. En effet, parmi les actifs occupés, il existe des différences de statuts importantes. Il paraît en effet plus facile pour un parent cadre d'entreprise qu'un parent ouvrier de disposer des revenus nécessaires au financement des études de leurs enfants hors de l'île.

37 Les conséquences des différences de statuts ne sont peut-être pas uniquement financières : il est possible que, dans les milieux les plus aisés, une certaine pression sociale motive parents et enfants à consentir les efforts nécessaires au départ en raison du « prestige social » que celui-ci apporterait. Mais cet argument est contestable : on peut aussi bien supposer que, dans des milieux plus modestes, la fierté associée au départ d'un enfant peut également inciter à un surinvestissement de la part des parents, d'autant que dans leur cas le départ est le plus souvent aidé par des organismes publics. Ceci suppose au préalable que l'enfant en question ait connu une réussite scolaire supérieure à ce qu'elle est en moyenne dans les milieux moins favorisés. Comme nous ne disposons pas de cette donnée, ces hypothèses ne peuvent être vérifiées ici. Elles ont pourtant été citées lors d'entretiens informels.

38 Plus que la profession, le statut social qui lui est associé s'avère déterminant. On raisonne donc ici en termes de catégories socioprofessionnelles (CSP), plutôt que de métier, en distinguant trois cas :

- – les CSP « basses », en général des professions ne nécessitant qu'un faible niveau de qualification (manœuvres, ouvriers, agents de service, etc.),
- – les CSP « moyennes », qui correspondent aux professions demandant un niveau de qualification intermédiaire (employés de bureau, les agents des catégories C et D de la fonction publique, les agents de maîtrise et contremaîtres),
- – les CSP « élevées » auxquelles on associe les professions nécessitant un niveau de formation élevé (les techniciens, ingénieurs, cadres d'entreprise agents commerciaux, les médecins et infirmiers, instituteurs et professeurs).

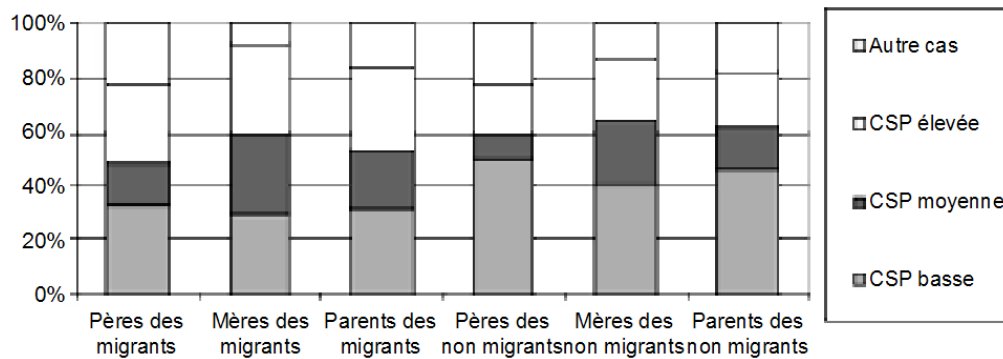
39 Cette classification tient compte des spécificités de La Réunion où, par exemple, les enseignants sont considérés comme très favorisés, ainsi que tous les fonctionnaires dans leur ensemble. Dans les études menées en métropole, ceux-ci sont plutôt classés dans les CSP moyennes.

40 Le graphique 3 montre bien que les parents des enfants qui ont migré occupent généralement une position professionnelle mieux considérée que l'ensemble des parents réunionnais. Comme pour le critère de l'activité, certains écarts sont importants. Ainsi, 31% des premiers exercent un métier correspondant à une CSP « basse », contre 46% des seconds. La part des cas indéterminés étant proche dans les deux échantillons, cet écart est compensé par une sur-représentation des CSP moyennes et élevées parmi les parents de migrants. C'est d'ailleurs dans le cas des CSP les plus hautes que la sur-représentation est la plus importante : 30,7% des parents de migrants qui travaillent ont une profession classée dans les CSP supérieures, contre 20,1% de l'ensemble des parents (pour les CSP moyennes, les chiffres sont respectivement de 21,8% contre 15,1%).

41 Dans le cas des pères, les différences sont encore plus marquées aux extrémités : en effet, la moitié des pères réunionnais exerce un métier appartenant aux CSP les moins valorisées, mais seulement un sur trois parmi les pères d'enfants migrants. Ceux-ci sont quasiment aussi nombreux (29,2%) à exercer une profession classée dans les CSP élevées. À l'inverse, ils ne sont que 18,4% de l'ensemble des pères qui travaillent à y être représentés. Les pères étant à l'origine de la plus grande partie des différences observées dans l'ensemble, il paraît normal que les écarts soient moins importants entre les mères des migrants et l'ensemble des mères réunionnaises qui travaillent. Cependant, ces écarts demeurent très significatifs. Par ailleurs, les mères occupent en majorité les postes associés aux CSP moyennes. Elles sont également

plus nombreuses que les hommes dans les CSP élevées. Même si là n'est pas notre propos, cette particularité est assez remarquable : en métropole, les hommes sont largement majoritaires dans l'occupation des postes professionnels réputés les plus prestigieux<sup>14</sup>.

**Graphique 3 : Comparaison entre la CSP des parents de migrants et de non-migrants**



42 À la différence de l'analyse selon le niveau d'étude des parents, qui n'a donné aucun résultat significatif, la différence est nette entre l'activité professionnelle des parents des migrants et des non-migrants. Tout d'abord, les parents des migrants sont moins touchés par le chômage. Leurs mères sont presque deux fois plus souvent actives occupées. Ensuite, ces parents, surtout les pères, occupent beaucoup plus souvent une position professionnelle privilégiée. On en conclut que l'élément qui exerce la plus grande influence dans la probabilité de migrer pour poursuivre des études est la situation socio-économique du ménage, reflétée par la situation professionnelle des parents. En particulier, le critère du revenu entre en jeu de façon prépondérante, ce qui confirme la pertinence de l'idée que la migration pour motif d'étude est réservée à une catégorie de privilégiés. Ainsi, le souci de transmission d'un niveau de diplôme ou, plus généralement, d'un bagage scolaire devient secondaire, alors qu'il semblait intervenir de façon plus importante pour les générations de migrants précédentes. C'est désormais la situation du ménage au moment d'un éventuel départ qui détermine principalement le choix d'aller poursuivre des études en dehors de La Réunion.

43 Il reste maintenant à voir si ces enfants, parmi ceux qui reviennent, accèdent eux-mêmes à une situation professionnelle favorisée, reproduisant ainsi le statut de leurs parents dans la société réunionnaise.

## Le devenir des migrants

44 On a vu que les Réunionnais qui quittaient l'île pour poursuivre leurs études étaient issus de milieux favorisés, d'un point de vue socio-économique. Ces études, menées le plus souvent dans l'enseignement supérieur métropolitain, leur donnent accès à un niveau de diplôme élevé, supérieur à la moyenne des Réunionnais qui quittent le système scolaire.

45 Ce niveau d'études élevé leur ouvre-t-il, à leur retour sur l'île, les portes des emplois réputés comme les plus « prestigieux » ? Si tel est le cas, ces enfants contribuent à une certaine reconduction de la structure sociale réunionnaise, puisqu'ils auront participé au maintien de leur famille parmi « l'élite », ce qui suppose bien sûr qu'ils soient rentrés de façon définitive à La Réunion, ce qui n'est pas toujours le cas. Nous nous attarderons donc, dans un premier temps, sur l'attitude adoptée par les migrants à la fin de leurs études quant à un éventuel retour à La Réunion.

## La fin des études

46 Lorsque les migrants qui ont quitté La Réunion ont terminé leurs études, trois possibilités s'offrent à eux :

- – rentrer immédiatement à La Réunion, pour y chercher un emploi ;
- – différer leur retour afin d'exercer un emploi durant quelques mois ou quelques années ; ceci correspond à la situation de ceux qui demeurent quelque temps en métropole afin d'acquérir une expérience professionnelle ;
- – s'installer définitivement hors de l'île.

47 La crise économique qui sévit sur l'île peut peser sur le choix effectué par ces jeunes. Même s'ils disposent d'atouts privilégiés pour trouver un emploi, rien ne les assure d'échapper au chômage, qui touche massivement les gens de leur âge : rappelons qu'en mars 1977 le taux de chômage des moins de 25 ans atteignait 57,9% (hommes : 49,6% ; femmes : 69,4%), et celui des 25-29 ans 45,3%. De plus, le faible niveau de développement de l'industrie incite peu ceux qui ont suivi des études techniques à un retour. Enfin, le choix peut ne pas être effectué uniquement sur des critères liés à l'emploi et à l'économie. La sociabilité acquise sur le lieu des études (rencontre de nouveaux amis...), la découverte d'un nouveau mode de vie, même en métropole, peuvent favoriser une installation définitive hors de l'île. De tels facteurs explicatifs du choix des individus quant à leur retour à La Réunion ne peuvent cependant pas être quantifiés dans cette enquête.

**Tableau 9 : Statut d'occupation à la date de l'enquête**

	Non migrants	Migrants
Étudiant (ou en stage)	14,6	16,2
Actif occupé	33,0	62,1
Chômeur	22,9	14,7
Inactif	29,4	7,0
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>
(Effectif)	31 750	501

48 Comme nous l'avons vu précédemment, la structure par âge est bien spécifique du sujet étudié, ce qui peut limiter la validité de la comparaison. Toutefois, on observe une tendance lourde : les enquêtés qui sont revenus sont une majorité (62,1 %) à exercer une activité professionnelle et bénéficient d'un faible taux de chômage (19%<sup>15</sup>), alors qu'un tiers seulement des non-migrants est un actif occupé et que leur taux de chômage est de 41%. Dans l'enquête « Démo », les données portent sur toutes les personnes de 15 ans et plus qui composent le ménage. Il est difficile de trouver une explication à la part importante (16,2%) d'enfants revenus sur l'île avant la fin de leurs études : certains d'entre eux ont simplement suivi leur famille dans une migration temporaire, d'autres ont pu rentrer dès que la filière qu'ils voulaient suivre était enseignée sur l'île, d'autres enfin, insatisfaits du déroulement de leur séjour, sont rentrés à La Réunion. Il est probable que les personnes qui sont allées en métropole pour achever leur scolarité et qui sont rentrées à La Réunion pour s'insérer sur le marché de l'emploi acquièrent une situation plus satisfaisante que les non-migrants. Le point suivant aborde cette partie essentielle.

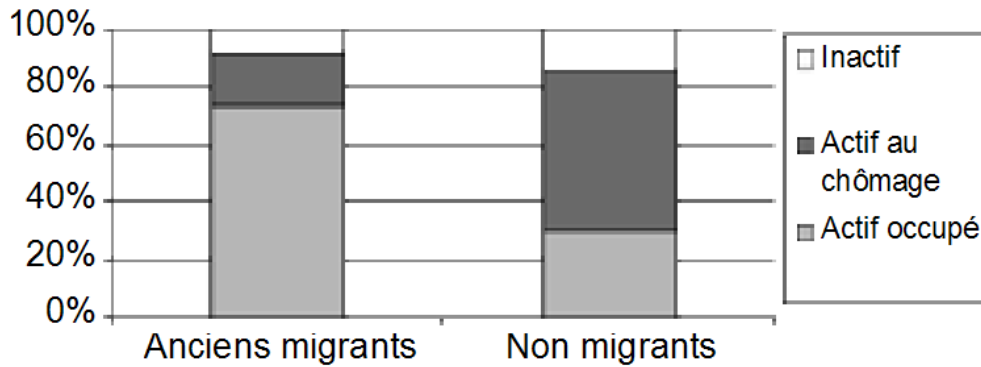
### La situation professionnelle des anciens migrants

49 Selon notre hypothèse, les enfants des migrants qui rentrent à La Réunion à l'issue de leurs études hors de l'île acquièrent une situation professionnelle plus satisfaisante que les jeunes de leur génération qui n'ont pas migré, ce qui devrait se traduire, pour la population des anciens migrants, par un chômage moins répandu et l'accès à une CSP mieux considérée dans la hiérarchie sociale.

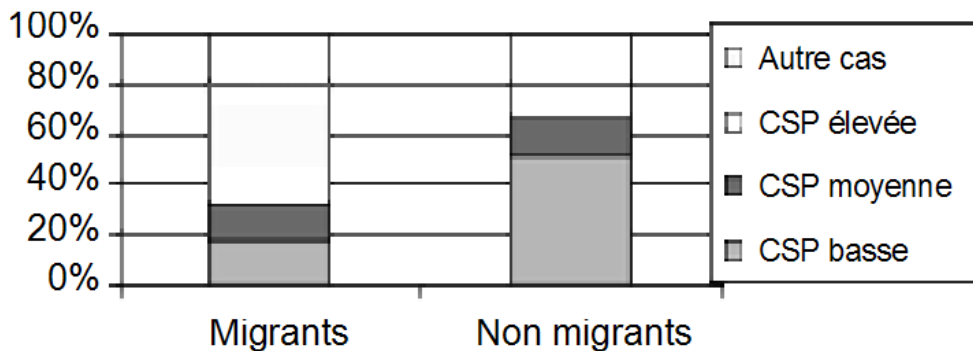
#### *Situation professionnelle des migrants et des non-migrants*

50 La répartition entre les actifs occupés, les chômeurs et les inactifs dans la population des migrants et des non-migrants est la suivante et le regroupement en trois niveaux de la CSP atteinte par les anciens migrants, sont représentés aux graphiques 4 et 5 :

**Graphique 4 : Activité des migrants et des non-migrants (Enquêtés de plus de 18 ans ayant achevé leurs études)**



**Graphique 5 : Statut professionnel des anciens migrants et des non migrants**



- 51 Quel que soit le critère considéré (celui de l'activité ou de la CSP), les anciens migrants sont, tout comme leurs parents, très favorisés par rapport à l'ensemble de la population réunionnaise. Ils sont ainsi trois fois moins souvent touchés par le chômage, et occupent cinq fois plus souvent un poste professionnel associé à un niveau de CSP élevé, position qui est atteinte par la moitié des anciens migrants qui sont actifs occupés, contre un sur dix parmi les non-migrants. Les enfants qui poursuivent des études hors de La Réunion, qui sont majoritairement issus de milieux favorisés, atteignent eux-mêmes une situation privilégiée et participent donc à la reproduction de la hiérarchie sociale réunionnaise. Néanmoins, il convient de tenir compte de la différence du niveau d'étude moyen atteint par ces deux sous-populations pour prendre réellement la mesure des avantages apportés par la migration « scolaire ».

#### *L'influence du niveau d'études*

- 52 Un effet de structure est susceptible d'intervenir de façon significative dans les résultats révélés par les deux graphiques précédents : les anciens migrants ont atteint un niveau moyen d'étude beaucoup plus élevé que l'ensemble de la population (tableau 10).

**Tableau 10 : Niveau d'études des migrants et des non-migrants exerçant une activité professionnelle**

	Anciens migrants		Non-migrants*	
	Effectif	%	Effectif	%
Jamais fait d'études	1	0,2	2 583	9,4
École primaire	7	1,6	7 865	28,7
Collège	62	14,6	7 539	27,5
Année terminale de BEP CAP	41	9,6	3 084	11,3
Lycée	96	22,5	3 707	13,5
Enseignement supérieur	218	51,2	2 626	9,6
<b>Ensemble</b>	<b>426</b>	<b>100,0</b>	<b>27 405</b>	<b>100,0</b>

\* : à l'exclusion des retraités

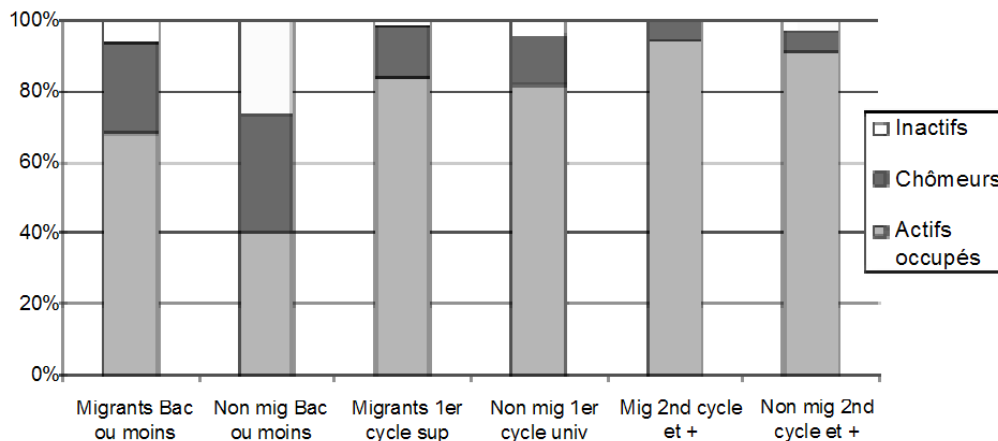
53 Les différences mises ici en évidence entre le niveau d'étude atteint par les migrants et les non-migrants sont très importantes : les migrants sont cinq fois plus nombreux, en proportion, à avoir suivi des études supérieures. Ce résultat était prévisible : jusqu'à l'ouverture de l'Université de Saint-Denis, la migration était la seule solution offerte à ceux qui désiraient suivre des études supérieures. À l'inverse, les non-migrants sont près de quatre fois plus nombreux à n'avoir pas dépassé le niveau collège. Ces écarts contribuent bien évidemment à expliquer les différentiels de situation professionnelle entre les anciens migrants et le reste de la population. Ainsi, pour savoir si la migration augmente réellement la probabilité d'atteindre une position professionnelle privilégiée, il nous faut voir si les migrants paraissent également favorisés par rapport à ceux dont la scolarisation s'est entièrement déroulée sur l'île, mais qui ont atteint un niveau d'étude égal.

54 La taille de l'échantillon des migrants étant limitée, nous avons procédé à un regroupement des niveaux d'étude atteint pour obtenir des résultats statistiquement plus fiables. Ainsi, au regard de la proportion importante de migrants qui ont poursuivi des études supérieures, il est plus pertinent de comparer trois niveaux de diplômes (graphique 6) :

- – Niveau 1 : baccalauréat ou moins,
- – Niveau 2 : diplôme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire, BTS, DUT...,
- – Niveau 3 : diplôme de second cycle de l'enseignement supérieur ou plus.

55 De façon générale, les enquêtés qui ont atteint le niveau d'étude le plus élevé sont le plus souvent actifs occupés, et les moins touchés par le chômage : 44,6% de chômeurs parmi les enquêtés qui ont atteint le niveau baccalauréat ou moins, contre 6,2 % parmi ceux qui sont titulaires d'un diplôme de second cycle universitaire ou plus. Les enquêtés qui ont atteint le plus haut niveau de diplôme sont également moins souvent inactifs.

**Graphique 6 : Comparaison de l'activité professionnelle des migrants et des non-migrants selon le niveau d'étude**



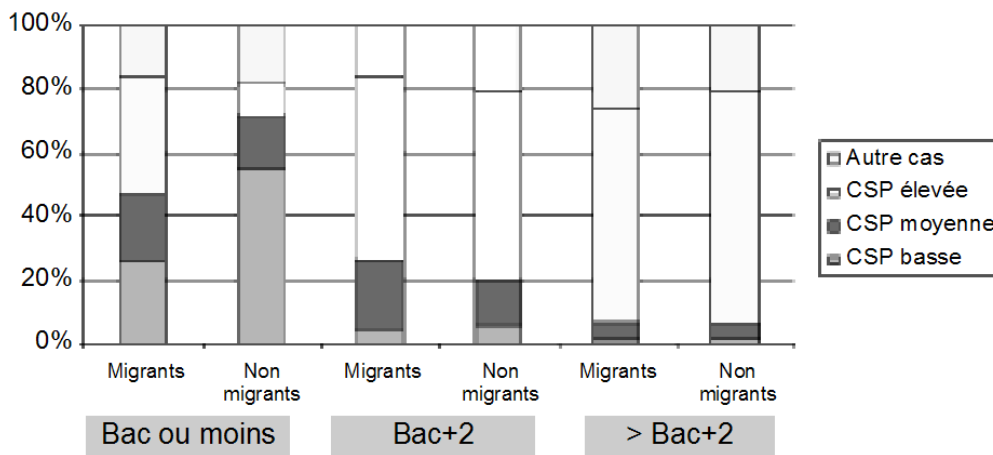
56 Les individus qui déclarent un niveau de diplôme inférieur ou égal au baccalauréat semblent favorisés lorsqu'ils ont suivi une partie de la scolarité hors de l'île : près de 65% d'entre eux sont actifs occupés, contre 40% des non-migrants. Ils sont également beaucoup moins touchés par le chômage : 27,2% contre 44,8%. Bien sûr, dans cette catégorie, les enquêtés peuvent connaître des situations très diverses, car elle regroupe aussi bien ceux qui n'ont pas de diplôme que ceux qui ont obtenu leur baccalauréat, diplôme qui est considéré comme un diplôme élevé dans le contexte réunionnais. Nous pourrions donc penser que, comme précédemment, entre en jeu, pour cette catégorie, l'effet du niveau d'étude. Cependant, la comparaison de l'activité professionnelle des anciens migrants et des non-migrants selon leur niveau de diplôme précis montre à chaque fois que les anciens migrants, à niveau de diplôme égal, sont favorisés : ils sont toujours plus souvent actifs occupés et moins touchés par le chômage. Néanmoins, l'écart tend à s'atténuer au fur et à mesure que le niveau de diplôme s'élève.

57 La comparaison de l'activité professionnelle des migrants et des non-migrants qui ont poursuivi des études supérieures ne révèle aucune différence significative. La grande majorité d'entre eux occupe un emploi, et ils sont très peu touchés par le chômage, comparativement à

l'ensemble de la population. Ainsi, pour les Réunionnais les plus diplômés, avoir poursuivi ses études hors de l'île n'apporterait pas d'avantage supplémentaire quant à l'accès à l'emploi : ils forment une minorité très privilégiée par rapport à l'ensemble de la population.

58 Pour être complet sur les éventuelles différences de situation professionnelle entre les anciens migrants et les non-migrants, il faut encore comparer la position professionnelle qu'occupent les actifs occupés considérés précédemment, à niveau de diplôme égal, en utilisant les trois catégories de CSP créées pour l'étude de la situation des parents des migrants par rapport à ceux des non-migrants. Le graphique 7 confirme les résultats précédents. Pour les enquêtés qui ont un diplôme de niveau au plus équivalent au baccalauréat, les différences de position professionnelle sont très importantes entre les anciens migrants et les non-migrants : parmi les premiers, un sur quatre occupe un emploi associé à une CSP « basse », contre un sur deux parmi les seconds. À l'inverse, ils sont respectivement près de quatre fois plus nombreux à avoir atteint les catégories de CSP considérées comme les plus favorisées dans la hiérarchie sociale.

**Graphique 7 : Comparaison de l'activité professionnelle des migrants et des non-migrants selon le niveau d'étude**



59 Comme pour le critère de l'activité, il n'existe pas de différence statistiquement significative entre la position professionnelle des deux sous-populations considérées ici, pour les enquêtés qui ont un niveau de diplôme au moins égal à « Bac + 2 ». La très grande majorité d'entre eux occupe un emploi demandant un niveau de qualification élevé, associé aux catégories de CSP supérieures. Les migrants qui ont poursuivi des études au-delà du baccalauréat ne semblent donc pas ici accéder de façon privilégiée aux emplois les plus « prestigieux », par rapport à ceux dont l'ensemble de la scolarité s'est déroulé sur l'île.

60 La situation décrite ici est nouvelle, et ne peut qu'être reliée à l'ouverture de l'université de Saint-Denis : auparavant, l'émigration était la seule issue pour les Réunionnais désireux de poursuivre des études supérieures. À leur retour, ils avaient donc accès de façon systématique, aux postes nécessitant les plus hauts niveaux de qualification. En revanche, il est difficile d'expliquer pourquoi les anciens migrants qui ont un niveau de diplôme moins élevé sont favorisés sur le plan professionnel : ils sont en effet moins touchés par le chômage et occupent une position en moyenne plus élevée dans la hiérarchie. Une hypothèse pourrait être que ces migrants ont suivi des études dans des filières spécifiques non présentes sur l'île. Il est également possible qu'un certain prestige accordé aux migrations pour motif scolaire entre en jeu, surtout pour les migrants qui ont quitté l'île pour rejoindre certaines écoles très réputées. Plus simplement, il se peut que les parents de ces anciens migrants occupent une position plus élevée dans la hiérarchie sociale que ceux des non-migrants ayant atteint un niveau d'études équivalent ; c'est-à-dire que la migration ne serait que le reflet qu'un phénomène classique de reproduction sociale. Néanmoins, il nous est impossible de vérifier la validité de ces hypothèses.

61 En résumé, les migrants, qui sont pour la plupart issus de milieux aisés, accèdent eux-mêmes à leur retour à une situation professionnelle plus favorisée que l'ensemble de la population réunionnaise : ils sont moins touchés par le chômage et occupent plus souvent des postes associés à une CSP moyenne ou élevée. L'image communément partagée de la migration,

réputée réservée à une élite et passeport d'accès aux emplois les plus élevés dans la hiérarchie, découle en grande partie de cette constatation. Cependant, le développement du système scolaire, et en particulier de l'enseignement supérieur, a modifié la situation : les enquêtés les plus diplômés de notre échantillon qui ont suivi leurs études à La Réunion sont dans une situation professionnelle équivalente à ceux dont une partie au moins de la scolarité s'est déroulée ailleurs. Cela n'est toutefois pas valable pour les individus dont le niveau d'étude est moins élevé : pour eux, les études suivies en dehors de l'île semblent être un atout. Ils sont moins souvent touchés par le chômage et appartiennent à des CSP en moyenne plus favorisées.

## Conclusion

- 62 Parmi les nombreux mouvements migratoires qui ont jalonné l'histoire de La Réunion, il en est un qui, s'il n'a jamais eu un caractère massif, a néanmoins toujours existé : c'est l'émigration pour « raisons scolaires ». En effet, tant qu'aucune filière de l'enseignement supérieur n'a été ouverte, les îliens qui désiraient poursuivre des études au-delà du baccalauréat devaient partir pour la métropole ou à l'étranger. Étant donné le coût financier induit par un tel départ, et tant qu'aucun dispositif d'aide n'a été mis en place, ces émigrants étaient dans leur quasi-totalité issus des milieux les plus favorisés. Or, le niveau d'étude qu'ils atteignaient leur permettait d'accéder en priorité aux emplois les plus « prestigieux » et demandant un plus haut niveau de qualification, en particulier dans la fonction publique. Ces migrants participaient donc à la reconduction de la hiérarchie sociale réunionnaise, puisque, comme leurs parents, leur position professionnelle leur permettait de compter parmi « l'élite » réunionnaise.
- 63 L'analyse secondaire des données de l'enquête « Démo 97 » a permis de vérifier si, aujourd'hui, ce schéma correspondait encore à une réalité. Il en ressort qu'effectivement, la majorité des émigrants sont issus de familles où les parents sont dans une situation professionnelle souvent privilégiée : ils sont moins touchés par le chômage et appartiennent à des CSP dites « supérieures ». Si l'on part du principe qu'ils en tirent des revenus plus élevés que la moyenne des familles réunionnaises, c'est le critère financier qui pèse lourdement dans la décision de partir poursuivre des études ailleurs : en effet, le niveau d'étude des parents ne peut être retenu comme un élément déterminant une plus grande probabilité d'émigration « scolaire » des enfants.
- 64 Aujourd'hui encore, les anciens migrants accèdent à une situation professionnelle plus favorisée que l'ensemble de la population, quel que soit le critère retenu, l'activité ou la CSP. Cependant, ces migrants ont également un niveau de diplôme plus élevé, ce qui entre bien évidemment en jeu dans le fait qu'ils paraissent privilégiés sur le plan de l'accès à l'emploi. Aussi, pour mesurer réellement l'impact de la migration, faut-il raisonner à niveau de diplôme égal. On constate alors que les anciens migrants qui ont un niveau de diplôme inférieur ou égal au baccalauréat sont moins souvent chômeurs et appartiennent plus souvent aux CSP moyennes, voire supérieures, par rapport aux non-migrants qui ont atteint le même niveau de diplôme. Cependant, cette observation ne s'applique pas aux enquêtés titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur : à niveau de diplôme égal, la situation professionnelle de ces deux sous-populations apparaît équivalente.
- 65 Cette évolution importante incite à penser que le développement de l'enseignement supérieur à La Réunion a permis une certaine « démocratisation » de l'accès aux emplois demandant un niveau de qualification élevé : en effet, la proximité d'une université semble permettre aux jeunes issus de milieux plus modestes de poursuivre des études supérieures pour un coût beaucoup moins élevé que s'ils devaient partir en métropole ou à l'étranger. Néanmoins, ce coût paraît trop important<sup>16</sup> à certains d'entre eux, et seule une minorité des jeunes Réunionnais poursuit des études supérieures.

---

## Bibliographie

### Références bibliographiques<sup>17</sup>

BELLOT Samuel (2000) Les déterminants familiaux de la scolarité à La Réunion, DEA Paris V, Septembre.

CHEVILLON M. et PARAIN J.-C. (1993) « Qui réussit à l'école ? Parcours scolaires et milieu social à la Réunion », *Note d'information* n° 21, Rectorat de la Réunion, juin.

DAMARET N. (1996) « Cinquante ans pour centupler les bacheliers », *Économie de la Réunion*, n° 82-83, Numéro spécial cinquanteenaire de l'INSEE Réunion 1946-1996, Mars-Avril, pp. 18-21.

FESTY Patrick (1983) « Croissance et révolution démographique à la Réunion », *Cahier de l'INED* n° 100, PUF.

GIRAUD Michel (avec la collaboration de GANI L. et MANESSE D.) (1992) « L'École aux Antilles : langues et échec scolaire », Éd. Karthala.

LAHIRE Bernard (1995) *Tableaux de famille*, Paris, Gallimard/Le Seuil.

ROCHOUX J.-Y. (1997) « Capital humain et développement : une dynamique complexe à La Réunion », *Actes du séminaire du 28 novembre 1997*, Institut austral de démographie, Observatoire du Développement de la Réunion.

WOLFF É. et SIMONIN J. (1992) « École et famille à la Réunion : un lien problématique », *Revue Française de pédagogie*, n° 100, juillet-septembre, pp. 33-45.

WIDMER Isabelle (1999) *Migrations, emploi, développement : analyse comparée de l'Île de la Réunion et de l'Île Maurice*, Thèse de doctorat, Université Paris I.

DIRECTION DE L'ÉVALUATION ET DE LA PERSPECTIVE (1999) (Ministère de l'Éducation nationale), *Géographie de l'école, n° spécial : Les années 1990*, Décembre.

## Annexe

### ANNEXE : Les migrants dans l'enquête « Démo 97 »

L'échantillon « Démo » est composé de 502 personnes qui étaient rentrées à La Réunion à la date de l'enquête et dont le dernier départ, d'une durée au moins égale à six mois, était motivé par les besoins de leurs études. Par ailleurs, le volet « Famille » permet de déceler les évolutions sur deux générations des caractéristiques socio-démographiques et socio-économiques des migrants, à travers les réponses données par les femmes à propos de leurs propres migrations. La description des principales caractéristiques socio-démographiques des migrants peut en effet apporter des éléments d'explication de la structure de cette population, ou en révéler certains changements. La structure de l'enquête permet d'analyser la situation socio-économique des ménages dont sont issus les enquêtés ayant poursuivi des études en dehors de l'île de La Réunion ; par ailleurs, elle permet d'évaluer la situation de ceux qui sont revenus après avoir achevé leurs études.

Cependant cette source pose quelques problèmes d'ordre méthodologique.

- Une analyse du lien entre les migrations des enfants et la situation des parents suppose de ne considérer que le cas des enquêtés enregistrés sous la rubrique : « enfant de la personne de référence ou de sa conjointe ». Ces enfants migrants sont au nombre de 154 (soit 13,4 % de l'ensemble des enfants enquêtés). Un risque de biais est lié à la structure de l'enquête : les enfants enquêtés résident toujours chez leurs parents, mais nous ne savons rien à propos de ceux qui ont déjà quitté le domicile familial. Nous pouvons émettre l'hypothèse que ceux qui sont toujours chez leurs parents ont eu du mal à acquérir une situation professionnelle stable et leur indépendance financière, parce que leurs études ne sont pas achevées, ou qu'ils sont touchés par le chômage, entre autres éventualités. Le dernier point, consacré à la situation actuelle des anciens migrants, nous fournira quelques éléments de réponse à ce propos.
- La taille limitée de l'échantillon conduit parfois, dans les croisements de variables, à travailler sur de petits effectifs. Certains résultats doivent être considérés avec prudence. Pour obtenir une plus grande fiabilité de nos résultats nous avons procédé, lorsque cela était possible, à des recodages de variables<sup>18</sup>. Néanmoins, la tendance lourde que nous cherchons à révéler se confirme à chaque point traité : beaucoup des ménages étudiés ici sont favorisés par rapport à l'ensemble de la population réunionnaise.
- Enfin, l'étude des structures familiales se heurte à un problème technique : la structure du ménage à l'enquête n'est pas forcément la même qu'au moment du départ de l'enfant, surtout lorsque celui-ci est plus âgé. Bien que nous ne puissions savoir quelle était la structure du ménage au moment du départ de l'enfant, nous supposons qu'elle n'a pas changé de façon significative.

## Notes

1 Bureau de Migration des DOM.

2 Comité National d'Accueil et d'action pour les Réunionnais en Mobilité.

- 3 L'ANT (Association Nationale des Travailleurs d'Outre-Mer) renvoie à ces associations lorsqu'on lui demande si elle dispose de données sur les étudiants réunionnais en France : elle les estime comme les plus à même, avec le Conseil régional de l'île, d'évaluer leur nombre et leur situation.
- 4 La médecine est la seule filière universitaire qui ne puisse être suivie à La Réunion à ce jour, tout au moins en ce qui concerne les premiers cycles de l'enseignement supérieur.
- 5 Cette décomposition en trois phases est empruntée aux actes du colloque « #mobilité# » organisé à Saint-Denis de La Réunion les 9 et 10 octobre 1996.
- 6 Cette proportion est à considérer avec prudence, puisque 59 personnes de notre échantillon sont concernées par la question.
- 7 De même dans l'échantillon « #Famille# », où les enfants des femmes enquêtées sont en moyenne plus jeunes, on observe une légère majorité de femmes émigrantes (51,2%).
- 8 Voir Samuel Bellot, « #Les déterminants familiaux de la scolarité à La Réunion# », DEA Paris V, Sept 2000. L'analphabétisme est ici évoqué au sens d'analphabétisme « #total# », c'est-à-dire d'une ignorance complète de la lecture et de l'écriture. Rappelons qu'il existe toujours un risque de sous-estimation de l'analphabétisme lorsqu'il fait l'objet d'une auto-déclaration comme c'est le cas pour cette enquête.
- 9 Proportion obtenue avec le fichier « #Démo# » global, en ne considérant que les chefs de ménage et leurs conjoints. Pour l'ensemble des individus, la proportion estimée de natifs de la métropole est de 7,5%. Le recensement de 1990 l'avait évaluée à 6,7%.
- 10 Par comparaison, dans l'échantillon « #Famille# », si nous ne considérons que le cas des enfants nés à La Réunion (234 sur 301 au total), seulement 94% d'entre eux sont nés de parents eux-mêmes nés en métropole.
- 11 Cependant, des attitudes de sur-investissement dans la scolarité des enfants peuvent aussi s'observer de la part de parents aux moyens modestes. Voir à ce sujet Bernard Lahire, *Tableaux de famille*, Paris, PUF, 1990, pp. 85-106.
- 12 Selon les définitions en vigueur, la population active est composée des personnes exerçant une activité professionnelle et de celles qui sont au chômage. Les personnes considérées inactives sont les personnes retraitées, les hommes et femmes au foyer, les élèves et étudiants.
- 13 Rappelons aussi que certains parents au chômage au moment de l'enquête étaient peut-être titulaires d'un emploi au moment où a eu lieu la migration de leur enfant.
- 14 Cette différence pourrait venir de l'intégration aux CSP élevée des enseignants, parmi lesquels les femmes sont majoritaires.
- 15 Les taux de chômage sont calculés à partir du rapport du nombre de chômeurs et du nombre total d'actifs (c'est-à-dire les actifs occupés + les chômeurs). Ici :  $74/(311+74)$ .
- 16 Ces coûts sont à la fois directs et indirects, puisque poursuivre des études supérieures suppose, pour la plupart des jeunes, de rester à la charge de ses parents, au moins partiellement.
- 17 Cette bibliographie est restreinte à quelques références sur l'éducation à la Réunion.
- 18 La limitation du nombre de catégories permet d'effectuer les tris à partir de plus gros effectifs. Il est alors plus aisé de vérifier la dépendance ou l'indépendance entre deux variables, même si le regroupement de catégories peut parfois diminuer la précision de l'analyse.

---

### ***Pour citer cet article***

#### Référence électronique

Michelle Dion et Samuel Bellot, « La migration pour études, atout à La Réunion ? », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 20 - n°1 | 2004, mis en ligne le 25 septembre 2008, consulté le 11 février 2012. URL : <http://remi.revues.org/307> ; DOI : 10.4000/remi.307

#### Référence papier

Michelle Dion et Samuel Bellot, « La migration pour études, atout à La Réunion ? », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 20 - n°1 | 2004, 141-167.

---

### ***À propos des auteurs***

#### **Michelle Dion**

Maître Assistante (Université de Bourgogne), chercheur associé à POPINTER

**Samuel Bellot**  
Socio-démographe

---

### *Droits d'auteur*

© Université de Poitiers

---

### *Résumé / Abstract / Resumen*

Aujourd'hui comme hier, une part importante des émigrants au départ de La Réunion est constituée d'élèves et d'étudiants, à destination de la métropole essentiellement. Le coût élevé induit par une scolarisation loin de l'île constitue pourtant un frein important à un tel départ, de sorte que ces émigrants sont réputés appartenir aux couches sociales les plus favorisées de l'île. Cela est souvent perçu comme un facteur discriminatoire car certaines filières d'enseignement ne peuvent être suivies à La Réunion. L'exploitation des données de l'enquête « Démo » nous permet d'évaluer dans quelle mesure ces émigrants sont issus des milieux aisés et si, à leur éventuel retour dans l'île, ils atteignent eux-mêmes un statut privilégié grâce au savoir acquis en métropole ou à l'étranger.

**Mots clés :** causes des migrations, scolarité, formation

**Studying abroad, an Advantage at La Reunion?** Now as in the past, an important proportion of outmigrants from La Reunion are secondary school pupils and students, mainly heading at metropolitan France.

The high cost of schooling outside of the island however hinders this flow, to such an extent that those who leave the island are regarded as belonging to the higher social stratas, a factor perceived as discriminatory since some of the curricula are not available at la Reunion.

A secondary analysis of the demographic survey of 1997 provides information which clarifies the social background of the outmigrants. It also shows to which extent they reach a higher social status once returned to La Reunion, thanks to the qualification and knowledge acquired while they were away.

**La emigración por razones de estudios ¿ Ventaja en La Reunión ?** Tanto hoy en día como en el pasado, los estudiantes constituyen una parte significativa de los emigrantes que parten de La Reunión hacia la metrópolis. El elevado coste de una escolarización lejos de la isla constituye, sin embargo, un obstáculo importante a la concretización de este viaje. De hecho, estos estudiantes emigrantes se han forjado la reputación de pertenecer a las clases sociales mas favorecidas de la isla. Esta situación es percibida como un factor de discriminación importante dado que ciertas enseñanzas no son impartidas en La Reunión. La explotación de las cifras de la encuesta « Démo » nos permite determinar en que medida estos emigrantes provienen de clases altas y si, tras el eventual retorno a la isla, gracias a los conocimientos adquiridos en la metrópolis o en el extranjero, ellos mismos alcanzan un estatuto privilegiado.

### *Entrées d'index*

**Index géographique :** Réunion